

Règlement de l'appel 'Science Roadshow'

1. Contexte

La Région de Bruxelles-Capitale souhaite sensibiliser ses citoyens aux sciences et aux technologies (STEAM) afin de promouvoir les carrières scientifiques et une meilleure compréhension de la culture scientifique. Plusieurs professions techniques et scientifiques liées à STEAM connaissent une grave pénurie de candidats à Bruxelles. Bien que la population bruxelloise soit exceptionnellement qualifiée, il existe une pénurie aiguë de profils en ingénierie, en informatique et en sciences naturelles et appliquées. Il y a également une pénurie de bons techniciens dans le domaine des sciences physiques et appliquées. Des initiatives de sensibilisation autour de ces domaines d'intérêt peuvent entraîner un meilleur afflux. Dans une société où les citoyens sont de plus en plus dépendants des sciences et des technologies, il est également important de promouvoir une culture scientifique critique. Les activités ludiques et éducatives qui renforcent la compréhension de la science et de la technologie peuvent être un excellent outil pour que les garçons et les filles bruxellois de tous horizons se rencontrent et deviennent des citoyens conscients et critiques, capables de tenir leur place dans une société en constante évolution.

Depuis 2015, la Région de Bruxelles-Capitale a consacré un budget cumulé proche de 15 millions d'euros pour des projets d'éveil et de promotion des sciences et des technologies à Bruxelles. La sensibilisation aux sciences et aux technologies est également l'un des quatre axes du nouveau Plan régional d'innovation (PRI 2021-2027), qui doit répondre à six grands défis sociaux pour Bruxelles : le Climat & l'Énergie, l'Optimisation des ressources, la Mobilité, l'Alimentation saine & durable, la Santé & le Bien être, la Société participative & Inclusive. La Région entend donc clairement poursuivre son investissement public dans les actions de sensibilisation dans le domaine de la science. Elle souhaite également accroître l'impact de ces actions auprès des groupes qui sont encore souvent exclus ou hostiles à la science et à la technologie. Par les actions de sensibilisation qu'elle soutient, la Région veut toucher et inspirer tous ses citoyens, femmes et hommes de tous âges et niveaux d'éducation, avec une attention particulière pour les familles et les jeunes (d'âge scolaire) défavorisés.

Aujourd'hui, la Région collabore à cet effet avec un large réseau d'associations et d'initiatives à Bruxelles, qui promeuvent la science et la technologie dans les deux communautés linguistiques. Par l'intermédiaire de ces acteurs, elle finance de nombreuses activités autonomes différentes, telles que des ateliers, des cérémonies de remise de prix, des fablabs, du contenu médiatique, des festivals scientifiques, etc. À terme, la Région souhaite également pouvoir soutenir et coordonner ces actions de promotion et de sensibilisation à la recherche, au développement et à l'innovation par la création d'un espace scientifique permanent à Bruxelles. En outre, la Région continue de reconnaître l'importance d'amener la science aux gens et d'organiser des activités de vulgarisation. Tout le monde ne se sent pas à l'aise dans les grands musées scientifiques formels. Certains se sentent aussi freinés par les barrières économiques ou la distance physique. Ces groupes cibles doivent également être en mesure de rester impliqués dans la science en dehors des cadres plus formels.

En d'autres termes, afin d'atteindre le plus grand nombre possible de Bruxellois, les citoyens doivent également pouvoir entrer en contact avec - et participer à - la programmation scientifique, où qu'ils soient. À cette fin, il est utile d'organiser des activités là où les groupes cibles se rendent de toute façon : dans une rue commerçante, dans le centre-ville, chez le coiffeur, au supermarché, au marché, à l'école, dans un café, dans une station de métro, dans les transports publics, lors d'une fête de rue, d'un festival de musique, etc. Organiser des activités qui ont un certain contenu ludique, mais qui sont en même temps instructives, interactives et pertinentes dans ces lieux permet de susciter un intérêt pour les sciences et les technologies. La portée des activités peut être encore accrue en rendant la science personnelle ou localement significative. Si les gens arrivent à établir eux-mêmes des liens – à partir de leur propre expérience ou dans leur propre environnement – cela peut être un moyen puissant de les intéresser à la science. À terme, ces activités peuvent servir de tremplin à une visite dans un musée scientifique plus formel.

2. Contenu de l'appel

La Région de Bruxelles-Capitale invite tous les acteurs bruxellois actifs dans le domaine de la sensibilisation et de la promotion des sciences à unir leurs forces et à soumettre des propositions pour l'organisation d'un événement gratuit et itinérant de sensibilisation rapprochant les sciences et les technologies au public bruxellois par une combinaison d'éducation et de divertissements dans un cadre original. Le Science Roadshow proposera une série d'activités de sensibilisation surprenantes, attrayantes et facilement accessibles dans au moins 5 quartiers bruxellois (dont au moins 2 dans une zone de revalorisation urbaine) afin de rencontrer les habitants sur leur propre terrain, de les enthousiasmer pour

la science et les faire s’y connecter. L’objectif est que le Roadshow touche au moins 1 500 résidents locaux par quartier, avec une attention particulière pour les groupes traditionnellement difficiles à atteindre et les nouveaux groupes cibles pour la science et la technologie. Au moins deux processus de participation spécifiques aux quartiers seront également mis en place par lieu. Le projet comprend un vaste plan de conception et de marketing pour faire connaître l’événement au public. Un feed-back sera recueilli auprès des participants afin que des ajustements puissent être apportés lors du déménagement dans un nouveau lieu.

Le Science Roadshow s’inscrit dans le cadre de la mission de sensibilisation susmentionnée, qui vise à orienter davantage de Bruxellois vers des programmes d’études et des carrières dans le domaine des STIM et à mieux faire comprendre la culture scientifique aux Bruxellois. Le projet a une durée totale de 20 mois, commençant le 1/3/2023 et se terminant le 31/10/2024. Au début du projet, un temps de préparation de 6 mois maximum est prévu. Au niveau de la programmation, une place la plus large possible est laissée à la créativité des acteurs scientifiques bruxellois. Nous prévoyons que le "Science Roadshow", outre ses activités dans les quartiers, s’arrêtera également au "I Love Science festival" en 2023 et 2024. L’ILSF 2024 sera, en quelque sorte, l’événement de clôture du projet. Les demandeurs de projet sont libres d’adapter la programmation du Roadshow pour ces événements en fonction du public cible et de l’objectif. La programmation du Roadshow peut également être adaptée pendant les vacances si nécessaire.

3. Explications supplémentaires

Cadre original

Dans cet appel, nous accueillons avec joie les idées originales en termes de lieux, d’infrastructures ou de contextes pour le Science Roadshow dans les quartiers. Le choix du lieu/de l’infrastructure/du contexte, l’objectif doit être guidé par l’objectif de rencontrer le public là où il se trouve. Le lieu/l’infrastructure/le contexte peuvent également générer un effet de surprise ou stimuler la curiosité, ce qui peut attirer de nouveaux groupes ou des groupes difficiles à atteindre. Exemples possibles : festival, camions de livraison, chapiteau de cirque, conteneur, luna park, station de métro, laboratoire en plein air, parkings, rues de jeux, centres communautaires, etc.

Activités du programme

Dans le passé, Innoviris a déjà organisé un appel pour la réalisation d'un fablab mobile. Celui-ci est toujours actif dans le cadre du projet [Digit@ll](#) et visite les écoles de Bruxelles et de la Région wallonne.

Dans le présent appel, nous visons surtout des activités de programme à faible seuil qui permettent aux gens de se déplacer dans les différents quartiers de Bruxelles. Le "Science Roadshow" peut par exemple consister en (une combinaison d') activités telles qu'un cirque scientifique itinérant, un théâtre de rue scientifique, un spectacle scientifique interactif, une parade scientifique, des ateliers interactifs avec un effet "wow", des défis scientifiques, des concours, une chasse scientifique/un jeu de ville, une rencontre avec un scientifique, des débats sur la science et la technologie, de petites installations interactives itinérantes, un quiz, une foire scientifique et/ou une salle de fuite scientifique, etc.

Cette liste d'activités n'est évidemment pas exhaustive. Il y a certainement de la place pour d'autres idées. Le but est toutefois que les activités proposées :

- Soient créatives et innovantes (ceci s'applique aussi bien au "low-tech" qu'au "high-tech", les expériences que l'on peut réaliser soi-même avec peu de moyens sont très instructives et montrent que la science peut être accessible)
- Soient amusantes, interactives et pertinentes.
- Soient décentralisées, itinérantes, mobiles.
- Soient ouvertes, inclusives et participatives.
- Soient adaptées à de multiples publics cibles (jeunes, écoles, quartier, familles, familles défavorisées, personnes peu instruites, etc.).
- Créent de la visibilité.
- Mettent l'exploration, l'apprentissage, l'appréciation et le plaisir au premier plan.
- Construisent des passerelles vers les grands défis sociétaux auxquels la région est confrontée (voir les 6 défis du plan régional d'innovation mentionnés dans l'introduction de cet appel)

Processus de participation spécifiques aux quartiers

L'établissement d'un lien avec le contexte local et les histoires personnelles des résidents locaux peut augmenter l'impact du Science Roadshow. Il est donc important que le Roadshow soit ancré localement au niveau des quartiers. Il existe différentes manières d'y parvenir, qui dépendent fortement du concept choisi pour le Roadshow. Il est toutefois prévu de mettre en place au moins deux processus de participation spécifiques aux quartiers

dans les quartiers qui seront visités. Par exemple, dans le cadre du projet, un appel aux acteurs locaux peut être utilisé, des questions ou des thèmes peuvent être collectés dans les quartiers ou une recherche conjointe peut être réalisée sur un ou plusieurs héros scientifiques du quartier, pour ne citer que quelques exemples. Faire appel à des acteurs locaux familiers au sein des quartiers peut permettre d'attirer de nouveaux groupes cibles.

4. Qui est éligible ?

Afin d'arriver à un impact maximal, cet appel à projets s'adresse aux consortiums comprenant au moins trois acteurs (de la sensibilisation).

Toute structure ou entité dotée de la personnalité juridique et **ayant au moins un siège d'exploitation dans la Région de Bruxelles-Capitale** peut prétendre à un financement dans le cadre de l'appel pour autant qu'elle fasse partie d'un consortium.

Les structures ou entités extérieures à la Région peuvent également se joindre au consortium mais doivent apporter leur propre financement. Elles peuvent également être recrutées en sous-traitance pour une tâche bien définie. Dans ce cas, une justification détaillée doit être donnée quant à la raison pour laquelle cette tâche est nécessaire et ne peut être confiée à un acteur bruxellois. L'article 7 des deux arrêtés d'exécution du 21 février 2019 ¹ s'applique à la sous-traitance dans le cadre du présent appel.

Les porteurs du projet doivent avoir rempli toutes les obligations découlant d'éventuelles subventions antérieures de la Région. Les futurs bénéficiaires ne doivent pas être en difficulté financière (applicable uniquement aux entreprises).

5. Financement

Un budget de 800 000 euros est disponible pour « le Science Roadshow ». Ce budget est destiné à financer un seul grand projet. Le montant maximum est de 800 000 euros. La somme ne correspond pas nécessairement au montant qui sera effectivement attribué si le projet est sélectionné.

¹ L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 février 2019 portant exécution de l'ordonnance du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises et des organismes de recherche assimilés à des entreprises ; l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 février 2019 portant exécution de l'ordonnance du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises et des organismes de recherche assimilés à des entreprises.

Le soutien aux acteurs non économiques dans le cadre de cet appel est accordé conformément au règlement-cadre des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01).

L'aide accordée dans le cadre de cet appel aux acteurs économiques est une aide de minimis conformément au Règlement n°1407/2013 de la Commission européenne. Les bénéficiaires sont par conséquent tenus de s'assurer que l'aide reçue ne porte pas le montant total des aides de minimis qui leur ont déjà été accordées à un montant supérieur au plafond de 200.000,00 euros sur une période de trois ans, tel qu'imposé par le Règlement n°1407/2013. Ils remplissent pour ce faire une déclaration sur l'honneur qui le confirme.

Les projets font l'objet d'un financement, permettant de couvrir les frais mentionnés ci-dessous :

- Les salaires du personnel.
- Les frais de fonctionnement directement liés à l'exécution du projet.
- Les frais généraux (maximum 10 % des frais de personnel et des frais de fonctionnement).
- L'amortissement des frais d'investissement.
- Les coûts de sous-traitance.

Nous vous recommandons de parcourir nos directives comptables² dans le cadre de la préparation du budget. Toutes les dépenses doivent être attestées par des pièces justificatives et être approuvées par Innoviris. Un arrêté et une convention de subvention précisent les conditions de paiement.

Enfin, les projets sont également libres de rechercher un sponsoring externe supplémentaire (par exemple, auprès d'entreprises, de fonds sectoriels, etc.). Dans ce cas, le budget doit clairement distinguer les dépenses qui seront payées par le sponsoring.

6. Introduction des projets

Les demandes doivent être dressées à l'aide d'un formulaire de demande fourni par Innoviris.

Le formulaire de demande et les annexes complétés doivent être envoyés à funding-request@innoviris.brussels en format pdf ou doc **pour le 23 septembre 2022 à 14 heures**.

² Vous les trouverez ici : <https://innoviris.brussels/fr/documents/directives-comptables-generiques-2021>

En cas d'impossibilité de fournir le formulaire de manière digitale, il peut parvenir à Innoviris à l'adresse suivante :

Innoviris – Service Promotion scientifique
Chaussée de Charleroi 112
1060 Bruxelles

Après réception de la demande, Innoviris enverra un accusé de réception dans les cinq jours.

7. Procédure d'évaluation

Étape 1 : recevabilité

Dans une première étape, Innoviris évaluera la recevabilité des projets. Pour être éligibles à l'appel, les projets doivent répondre à un certain nombre de critères de recevabilité :

- La demande doit être soumise avant la date limite du 23 septembre 2022 à 14 heures ;
- La demande doit être soumise par un consortium d'au moins trois acteurs (de la sensibilisation) ;
- Chaque demandeur d'un subside doit avoir au moins un siège d'exploitation sur le territoire de la Région ;
- Chaque demandeur doit avoir satisfait à l'ensemble des obligations imposées dans le cadre de l'éventuel octroi antérieur d'autres aides par la Région ;
- La demande doit être établie selon les exigences formelles (remplie intégralement en utilisant le formulaire adéquat, signée par les personnes légalement autorisées à agir au nom des organisations)
- Le projet doit avoir pour objectif la sensibilisation, la promotion, la vulgarisation des sciences et de l'innovation dans la Région ;
- Le projet doit s'inscrire dans le cadre de l'appel "Science Roadshow" et donc :
 - Avoir une durée de 20mois
 - Proposer un événement de sensibilisation gratuit et itinérant
 - Qui s'arrête dans au moins 5 quartiers bruxellois (dont au moins 2 dans une zone de revalorisation urbaine)
 - S'adresser à au moins 1 500 habitants par quartier
 - Et prévoir au moins 2 processus participatifs spécifiques aux trajets
- Le projet ne peut pas avoir débuté avant l'introduction de la demande d'aide

Les dossiers qui ne répondent pas aux critères de recevabilité, les dossiers incomplets ou les dossiers soumis tardivement ne seront pas soumis au jury d'experts indépendants pour évaluation. Un dossier est considéré comme complet lorsque son contenu et la description détaillée du projet permettent au jury d'experts de l'évaluer sur la base des critères d'évaluation énoncés dans ce document.

Étape 2 : évaluation du contenu

Dans une deuxième étape, les projets seront évalués par un jury d'experts indépendants, composé, organisé et présidé par Innoviris. Chaque expert signe un accord de confidentialité avant de recevoir un exemplaire du projet pour lecture préalable. L'évaluation se fera sur la base d'une analyse des documents introduits par le demandeur.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Le caractère innovant et la qualité scientifique du projet de sensibilisation, de promotion et vulgarisation des sciences et de l'innovation ;
- Le caractère créatif, surprenant et ludique des activités proposées afin de susciter l'intérêt et de retenir l'attention de nouveaux groupes ;
- La qualité et l'expérience professionnelle du personnel des organisations candidates, ainsi que la qualité de l'encadrement scientifique, technique et fonctionnel du projet ;
 - L'expérience professionnelle pertinente et la composition de l'équipe (avec un bonus pour les équipes mixtes et interdisciplinaires) ;
 - La méthodologie et l'approche pédagogique du projet ;
 - La collaboration avec les acteurs de terrain (approche décentralisée)
 - La méthodologie des porteurs de projets pour lutter dans chaque phase du projet contre la représentation inégale des hommes et des femmes dans les différents domaines de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- L'adéquation des ressources par rapport au projet ;
- La qualité d'un éventuel partenariat avec un acteur scientifique ;
- La qualité des partenariats avec les communes/quartiers/sous-quartiers bruxellois ;
- L'impact du projet sur le public ciblé quantitativement et qualitativement ;
 - La capacité de délocaliser les activités ;
 - L'ancrage local du projet ;
 - La capacité des activités d'être à la fois captivantes et compréhensibles/accessibles sur le plan linguistique ;
 - La capacité d'offrir des activités bilingues (FR/NL)

- La capacité à atteindre les groupes et les quartiers défavorisés pour la revalorisation urbaine ;
- La portée quantitative des activités ;
- Le potentiel de création d'une visibilité à travers les activités et les escales du projet ;

L'impact économique, environnemental et/ou social du projet sur la Région ;

8. Obligations

Le Science Roadshow participera au festival I Love Science 2023 et 2024 (organisé par Innoviris), afin que les écoles bruxelloises et le grand public des quartiers qui n'ont pas été sélectionnés puissent également découvrir cette initiative.

9. Accord et décision

Si votre dossier est approuvé, vous recevrez un accord d'Innoviris pour signature.

Innoviris souhaitant travailler autant que possible par voie numérique, l'accord et la décision seront envoyés à votre adresse électronique via SignHere. Il est donc important de fournir une adresse que vous ou l'un de vos collaborateurs vérifiez régulièrement. Voici plus d'informations sur la procédure :

SignHere est un système de signature électronique reconnu au niveau européen par EIDAS et la référence dans le domaine des signatures électroniques.

En cas d'approbation de votre dossier, vous recevrez les accords à signer par courriel via SignHere.

Le système est configuré de manière que vous puissiez choisir entre :

- Signer avec validation par code reçu par courriel.
- Signer avec l'application Itsme.
- Signer avec lecteur de carte eID.

Nous vous enverrons les accords à signer par courriel. Si le destinataire n'est pas en mesure de signer le document, il peut facilement le confier à une personne autorisée à le faire.

Nous pouvons ajouter l'adresse électronique d'un destinataire si nécessaire. Ce destinataire ne peut pas modifier le document, mais peut le télécharger. Il sera informé lorsque toutes les parties auront signé le document.

Pour des raisons de sécurité, les liens ne peuvent être transférés et expirent après ouverture. Vous pouvez donc simplement demander l'envoi d'un nouveau lien.

Afin d'assurer un traitement rapide de votre demande, vous disposez de deux semaines (**au maximum**) pour signer les documents pendant la période de clôture et d'un mois pour le reste de l'année.

10. Rapportage

Nous tenons à souligner l'importance des documents justificatifs que nous devons recevoir à intervalles réguliers et à la fin du projet : rapports d'activité, rapports financiers (le budget des recettes et des dépenses), ainsi que les factures qui justifient les dépenses effectuées. Les rapports d'activité et les rapports financiers doivent être envoyés à reporting@innoviris.brussels. Les déclarations de créance doivent être envoyées à [e-invoicing@innoviris.brussels](mailto:invoicing@innoviris.brussels). Les modalités précises de présentation et d'analyse de ces documents justificatifs seront fixées dans l'accord.

11. Traitement de données à caractère personnel

Les données à caractère personnel que nous collectons dans le cadre de ce programme via le formulaire en ligne sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données).

Les données seront utilisées pour analyser les demandes de subside et pour contacter les candidats au projet.

Leur traitement repose sur la base légale de la mission d'intérêt public confiée à Innoviris et sur les Ordonnances du 27 juillet 2017³ et leurs arrêtés d'exécution⁴.

³ Règlement du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises et des organismes de recherche assimilés à des entreprises ; Règlement du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides à finalité non économique en faveur des organisations non marchandes, des organismes de recherche et des entreprises.

⁴ Arrêté du 21 février 2019 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'arrêté du 27 juillet 2017 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation par l'octroi d'aides affectées à des finalités économiques en faveur des entreprises et des organismes de recherche assimilés à des entreprises ; Arrêté du 21 février 2019 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'arrêté du

Aucune donnée n'est partagée avec des tiers sans le consentement préalable de la personne concernée, à moins qu'Innoviris soit légalement contrainte de le faire. La durée de conservation est le temps nécessaire pour atteindre les objectifs du traitement en question. Si le candidat n'est pas retenu, Innoviris s'engage à supprimer les données fournies par le candidat dans les meilleurs délais.

Si vous avez des questions ou que vous souhaitez appliquer vos droits, contactez notre DPO : dpo@innoviris.brussels ou consultez la rubrique « Protection de la vie privée » sur notre site web.

12. Acceptation du règlement

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement, qui ne pourra être contesté.